

Image not found or type unknown



Donnation d'une maison après ma mort

Par **sharolam_old**, le **03/06/2007** à **09:28**

Bonjour,
je vis maritalement depuis 9 ans avec une personne. J'aimerais qu'elle puisse garder la maison dans laquelle nous vivons après ma mort. Y a-t-il une possibilité sans passer par le mariage ou un PACS. Et évidemment sans que cela coûte une fortune.

merci de me répondre.

Cordiales salutations
jean-paul.

Par **Jurigaby**, le **03/06/2007** à **15:55**

Bonjour.

Comment pouvez vous vivre maritalement avec quelqu'un et ne pas être marié?

Cdt.